

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 20/02/17  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 16/03/17  
Affichage le : 06/04/17  
Transmission préfecture le : 06/04/17  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20170324-lmc197389-DE-1-1  
Du : 06/04/17  
Délibération exécutoire le : 06/04/17

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 24 mars 2017

**POLITIQUE A03 MOBILITÉ DURABLE****CONVENTION DE FOURNITURE À TITRE GRATUIT DES RESSOURCES DU  
DÉPARTEMENT DES YVELINES À L'EPI 78/92 DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA  
GESTION DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DU RÉSEAU ROUTIER**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M JEAN-FRANÇOIS RAYNAL ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.3211-1, L.3211-2, L.3213-3, L.3213-4, L.5111-1 et suivants, et L.5421-1 et suivants,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L.131-1 à L.131-8,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L.2112-1, L.2121-1, L.2221-1 et L. 2125-1,

Vu la délibération Conseil départemental en date du 2 avril 2015 faisant suite au rapport de M. le Président du Conseil départemental n° 2015-CD-9-5032.1, relative aux délégations d'attribution à la Commission permanente,

Vu les délibérations concordantes du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et du Conseil Départemental des Yvelines en date du 5 février 2016 relatives à la création de l'Etablissement Public de Coopération Interdépartementale Yvelines / Hauts-de-Seine,

Vu les délibérations concordantes des Conseils Départementaux des Hauts-de-Seine et des Yvelines en date du 14 octobre 2016 déclarant d'intérêt interdépartemental les opérations

d'entretien et d'exploitation du réseau routier et transférant leur gestion à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine,

Vu le rapport de M. le Président du Conseil départemental,

Considérant que, par délibérations concordantes en date du 5 février 2016, les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine ont créé l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine (EPI 78/92) ;

Considérant que, par délibérations concordantes du 14 octobre 2016, l'EPI 78/92 s'est vu confié la gestion des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier des deux départements, opérations déclarées par les Départements d'intérêt interdépartemental ; qu'un service interdépartemental d'entretien et d'exploitation de la voirie a été créé au 1<sup>er</sup> décembre 2016 et doit être opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ;

Considérant que la mutualisation des missions d'entretien et d'exploitation de la voirie sur les deux territoires induit de fournir, à titre gratuit, à l'EPI 78/92 les ressources des services en charge jusque-là de l'entretien et de l'exploitation de la voirie des Yvelines ;

Considérant la nécessité d'adopter une convention à conclure entre le Département des Yvelines et l'EPI 78/92 définissant le type de ressources ainsi que leurs conditions de fournitures et de gestion ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Est approuvé le principe d'une fourniture à titre gratuit au bénéfice de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine des ressources appartenant au Département des Yvelines et nécessaires au bon fonctionnement du service interdépartemental d'entretien et d'exploitation de la voirie.

Les ressources fournies à titre gratuit à l'EPI 78/92 sont :

1. Dix-sept locaux accompagnés du mobilier nécessaire au service (le Service Territorial Urbain de Versailles (incluant la Subdivision Entretien et Exploitation Secteur Urbain), la Subdivision Etudes et Travaux Urbain de Saint Germain en Laye, le C.E.I de Saint Cyr, le CEI d'Orgeval, le Service Territorial de Rambouillet (incluant la Subdivision Etudes et Travaux, la Subdivision Entretien et Exploitation Sud), le CEI de Rambouillet, la Subdivision Entretien et Exploitation Centre (incluant le CEI de Méré), le CEI de Maulette, TARCITY, le dépôt de Millemont, le dépôt d'Ablis, le Service Territorial Nord-Ouest à Mantes-la-Ville (incluant la Subdivision Entretien et Exploitation Vallée de Seine Ouest et la Subdivision Etudes et Travaux), le CEI de Mantes-la-Ville, le CEI de Limay, la Subdivision Entretien et Exploitation Vallée de Seine Est à Poissy, le CEI de Carrières-Sous-Poissy et le CEI de Bonnières sur Seine).
2. le matériel informatique, de téléphonie et l'ensemble des applications de bureautique.
3. les véhicules.
4. les matériels spécifiques au service d'entretien et d'exploitation de la voirie.
5. les fonds documentaires, abonnement aux périodiques et archives.

ARTICLE 2 : Est approuvée la convention de fourniture à titre gratuit des ressources du Département des Yvelines à l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/ Hauts-de-Seine dans le cadre du transfert de la gestion des opérations d'entretien et d'exploitation de la voirie, annexée à la présente délibération.

ARTICLE 3 : Monsieur le Président du Conseil départemental des Yvelines est autorisé à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention visée à l'article 2 et tout acte nécessaire à son exécution.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 24 mars 2017

### CONVENTION DE FOURNITURE À TITRE GRATUIT DES RESSOURCES DU DÉPARTEMENT DES YVELINES À L'EPI 78/92 DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA GESTION DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN ET D'EXPLOITATION DU RÉSEAU ROUTIER

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (36) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Sonia Brau, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier De la Faire, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Jean-Michel Fourgous, Janick Géhin, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

S'Abstient (1) : Philippe Brillault.

Absents excusés (5) : Christine Boutin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Laurence Trochu.